



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-006-2016-09

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2016-09-01-036 - ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (14 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2016-09-01-037 - Délégation de signature PCEP (2 pages) Page 18

IDF-2016-09-01-032 - Délégation signature SIE 15 GRENELLE JAVEL (4 pages) Page 21

IDF-2016-09-01-033 - Délégation signature SIE 16 CHAILLOT (3 pages) Page 26

IDF-2016-09-01-035 - Délégation signature SIE 16 PORTE DAUPHINE (2 pages) Page 30

IDF-2016-09-01-028 - Délégation signature SIE 4 (4 pages) Page 33

IDF-2016-09-01-031 - Délégation signature SIP 15 GRENELLE (4 pages) Page 38

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2016-09-01-036

ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur
André SANCHEZ directeur interrégional des services
pénitentiaires de Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE
portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice, modifié par le décret n° 2010-1667 du 29 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2015 du ministère des finances et des comptes publics fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur André SANCHEZ, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté n° 2015091-0015 du 1^{er} avril 2015 de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2016 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2015 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Décide :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- M Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- M Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Agnes CORNET, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- M Hervé GAY, chef d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Agnes BUON, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Ghizlane RAZZAKH, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **M Dominique CORCOSTEGUI**, directeur hors classe placé ;

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature du bon de commande**) relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et du programme 912.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer tous les actes de gestion des deniers publics dévolus au pouvoir adjudicateur par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics dans la limite de leurs attributions :

Maison d' Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;

Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy

- M André BRETON, chef d'établissement ;

Centre pénitentiaire de Fresnes

- M Philippe OBLIGIS, chef d'établissement ;

Article 5 : Subdélégation est donnée au sein du département des ressources humaines à Mme Agnès CORNET attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et dans la limite de ses attributions les bons de transport établis dans le cadre des congés bonifiés, les attestations de service fait.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Service National des Transfèremets

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremets ;
- M Eric LEGERON, adjoint au responsable du service national des transfèremets ;

Département des affaires immobilières

- Mme Corinne LAUPEN, chef du département des affaires immobilières ;
- Mme Aurélie VAUBOURG, chef de l'unité du suivi financier des opérations ;

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat ».

Département du Budget et des Finances

- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics ;
- M Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable département restauration cantine ;

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- M André BRETON, chef d'établissement ;
- M Jean-Christophe LAGRANGE, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Ghislaine ROZENFARB, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances ;

Centre de Détention de Melun

- M Bruno BRIAND, chef d'établissement ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Philippe OBLIGIS, chef d'établissement ;
- Mme Mélisa ROUSSEAU, adjointe au chef d'établissement ;
- M Frédéric PERDOMINI, responsable des services techniques ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, responsable du budget et des finances ;

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- M Olivier REILLON, chef d'établissement ;
- M Jacques ETIENNE, chef de détention ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Pascal BRUNEAU, chef d'établissement ;
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances ;

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, chef d'établissement ;
- M Gilles GRAS, adjoint au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- M Jimmy DELLISTE, chef d'établissement ;
- M Ivan GOMBERT, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances ;

Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé

- Mme Agnès ROBIN, chef d'établissement ;
- M Jean-Marie AKERA, adjoint au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Yves FEUILLERAT, chef d'établissement ;
- M Guillaume GRAS, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- M Franck RIVIERE, chef d'établissement ;
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Léa POPLIN, chef d'établissement ;
- Mme Carine JONROND, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances ;

Maison Centrale de Poissy

- M François GOETZ, chef d'établissement ;
- Mme Elise THEVENY, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Isabelle LORENTZ, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadia DALDALIAN, responsable du budget et des finances ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement ;
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Lydia BEAUDERA, responsable du budget et des finances ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement ;
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement ;
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- M Philippe MARTIN, chef d'établissement ;
- M Fabrice DEL-REY, adjoint au chef d'établissement ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- M Patrick MADIGOU, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Laurent LUDOWICZ, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Houria SELKIM, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Laure BLAISE-LYON, responsable du budget et des finances ;
-

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- M François TOUTAIN, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Bathilde GROH, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Claudette RANDRIANARISON, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Nelly OLIVEIRA, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Sandrine ROSSI, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Emmeline TRANAKIDIS, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Alain FAJER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Annie MUGNIER-POLLET, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Dominique PERRAULT, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Delphine DUBURCH, responsable administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Marie DEYTS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Philippe CATHERINE, adjoint à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Delphine TREIS, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- M Boujemaa ARSAFI, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Claude BISCHOFF, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Françoise POCH-CREMON, responsable du budget et des finances ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 7 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Service National des Transfèrments

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèrments ;
- Mme Estelle VIOLETTE, gestionnaire du suivi budgétaire ;

Département du Budget et des Finances

- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Sabrina BRUZZI, adjointe au chef de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Chantal CARRIER, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Isabelle THUEUX, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Patricia MIAN, agent du département administration finances ;
- Mme Sandrine MELLOULI, agent du département administration finances ;
- Mme Lynda LEBON, agent de l'unité de gestion alimentation ;
- Mme Florence LABEJOF, agent du département administration finances ;
- Mme Patricia DEVIC, agent du département administration finances ;
- Mme Christine ENGUEHARD, agent du département administration finances ;

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- M Michel RENIER, économat ;
- Mme Jocelyne POLI, économat ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat ;
- Mme Odile CURTIUS, économat ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Fabienne PAVILLA, économat ;
- Mme Suzanne AGNES, économat ;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Karine MAZOUZI, économat ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat ;
- Mme Danièle BUISSON, économat ;
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Cédric MULLER, économat ;
- Mme Barbara FRONTIGNY, économat ;
- Mme Kintana VILLERS, économat ;

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- M Etienne CAILLAT, économat ;
- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat ;
- Mme Bouchra ASAADI, économat ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Nicole GATIER, économat ;
- Mme Audrey LOYSON, économat ;

Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé

- Mme Sandrine BRAUD-MOULINIER, économat ;
- M François-Xavier PECIC, économat ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économat ;
- Mme Nathalie MARCHETTI, économat ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat ;
- Mme Aurélie LALAUS, économat ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économat ;

Maison Centrale de Poissy

- M Christophe GAUTHIER, économat ;
- Mme Annick NAPIERALA, économat ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat ;

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie BRETON, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- Mme Houria SELKIM, responsable du budget et des finances ;
- M François HERRY, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Gérard CONEJOS, économat ;
- Mme Murielle LAVIE, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Nathalie BRETON, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Emmeline TRANAKIDIS, responsable du budget et des finances ;
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat ;
- Mme Cindy FERRY, secrétariat, suppléante à l'économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances ;
- M Xavier ETOUNDI, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Julia EGUIENTA, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Delphine TREIS, responsable du budget et des finances ;
- Mme Marie-Renée METAYER, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Françoise POCH-CREMON, responsable du budget et des finances ;
- Mme Jessica COUCHAUX, économat ;
- Mme Thérèse MESSIBA, économat ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement ;
- Mme Marthe-Hélène DELOURNEAUX, économat ;

- Mme Annie COMTE, économe ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement ;
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Line GIGAN, économe ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- Mme Chrystelle LUBIN-GELICAN, économe ;

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- Mme Christine COVINDASSAMY, unité pénitentiaire d'administration générale ;

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Enel FAIRFORT, attaché d'administration de l'Etat du ministère de la Justice, référent technique du contrôle interne comptable, à l'effet de signer :

- les documents relatifs au recensement des charges à payer et des produits à rattacher dans le cadre du compte de commerce 912 « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ».

Article 9 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine ;

Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy

- M André BRETON, chef d'établissement ;
- M. Jean-Christophe LAGRANGE, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Ghislaine ROZENFARB, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances ;

Centre de Détention de Melun

- M Bruno BRIAND, chef d'établissement ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Philippe OBLIGIS, chef d'établissement ;
- Mme Mélisa ROUSSEAU, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, responsable du budget et des finances

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Pascal BRUNEAU, chef d'établissement ;
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- M Jimmy DELLISTE, chef d'établissement ;
- M Ivan GOMBERT, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Yves FEUILLERAT, chef d'établissement ;
- M Guillaume GRAS, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- M Franck RIVIERE, chef d'établissement ;
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Léa POPLIN, chef d'établissement ;
- Mme Carine JONROND, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances ;

Maison Centrale de Poissy

- M François GOETZ, chef d'établissement ;
- Mme Elise THEVENY, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Isabelle LORENTZ, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadia DALDALIAN, responsable du budget et des finances ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement ;

- Mme Lydia BEAUDERA, responsable du budget et des finances ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

Article 10 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine ;
- M Abel FREDELISY, coordonnateur cantines ;
- Mme Patricia MIAN, agent du département administration finances ;
- Mme Sandrine MELLOULI, agent du département administration finances ;
- Mme Florence LABEJOF, agent du département administration finances ;
- Mme Sophie BEDMISTER, agent du département administration finances ;
- Mme Christine ENGUEHARD, agent du département administration finances ;
- Mme Lynda LEBON, agent de l'unité de gestion alimentation ;

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- M Michel RENIER, économat ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat ;
- Mme Jocelyne POLI, économat ;
- Mme Odile CURTUIS, économat ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Fabienne PAVILLA, économat ;
- Mme Suzanne AGNES, économat ;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Karine MAZOUZI, économat ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat ;
- Mme Aurélie LALAUS, économat ;

Maison Centrale de Poissy

- Mme Annick NAPIERALA, économat ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Cédric MULLER, économat ;
- Mme Barbara FRONTIGNY, économat ;
- Mme Kintana VILLERS, économat ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Nicole GATIER, économat ;
- Mme Audrey LOYSON, économat ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économat ;
- Mme Nathalie MARCHETTI, économat ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économat ;

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie BRETON, économat ;

Article 11 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 12 : L'arrêté n° 201619-0022 du 19 janvier 2016 et ses avenants n° 1 – arrêté n° 201655-0010 du 24 février 2016 - et n° 2 – arrêté IDF-2016-06-20-005 du 20 juin 2016 - est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 13 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 01 septembre 2016
Le Directeur Interrégional des services
pénitentiaires de Paris


André SANCHEZ


Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-037

Délégation de signature PCEP



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE

Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 6^{ème} arrondissement

9 place Saint-Sulpice

75292 Paris Cedex 06

DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 6^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Emmanuelle BERGES	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Pascale DESMET	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. François GANDRE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Ilyas JABRE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Jeannine MEUNIER	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Philippe SOULIER	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Jean-Jacques WOJCIEKOWSKI	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Véronique CIORA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nathalie GAUTIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Philippe GIDOIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Stella HENRY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Joël MAHEO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Yves-John BITALIKA	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Philippe PONT	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

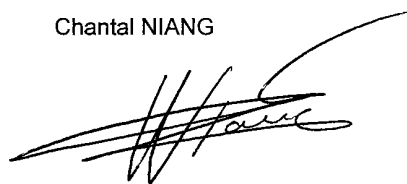
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Ile-de-France.

A Paris, le 01 Septembre 2016

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Chantal NIANG



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-032

Délégation signature SIE 15 GRENELLE JAVEL

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE
SIE Grenelle-Javel
13-15 rue du Général Beuret
75712 Paris Cedex 15



Délégation de signature

La comptable, Madame Véronique DIMEY, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 15^{ème} Grenelle-Javel;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Sylvie BRIAND, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Nadia EL HAJIBI, inspectrice des finances publiques ;

adjointes à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Grenelle-Javel, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € portée à 60 000 € en cas d'absence de la responsable du service ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € portée à 60 000 € en cas d'absence de la responsable du service ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont

tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Christine BERGER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Catherine BERTEAU	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Emmanuelle BITAUD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nadia CORDANI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Christine DESJARDINS	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Robin GUIOMAR	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Arielle GUITTARD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie LABONNE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Christine LACOURPAILLE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marianne LESUEUR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aurélie MARCE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Guillaume ROUVELIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine ZIEMBINSKI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Sylvie BRIAND	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Robin GUIOMAR	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Marianne LESUEUR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Aurélie MARCE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

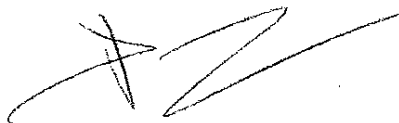
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1er septembre 2016,

La comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises



Véronique DIMEY

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-033

Délégation signature SIE 16 CHAILLOT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-France ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES 16^{ÈME} CHAILLOT
146, AVENUE DE MALAKOFF
75776 PARIS CEDEX 16

DELÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, monsieur Alain CASTETS, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 Juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

À
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme VION Christelle M. Daniel ROUMANES

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ABKARI Marjorie	Mme AURIERES Emilie	Mme BIGER Nathalie
Mme CASTET Laure	Mme FAHED Nathalie	M. GOURET Gilles
Mme HERMENIER Valérie	M. HERNAULT Cédric	Mme MALVEZIN Aude
M. MASSON Benjamin	M. MEDARD Cédric	Mme ROQUES Martine
Mme TREMBLAY Nathalie	Mme ULLIANA Leila	Mme VERONIE Béatrice

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. AMANT Mathieu	M. BOUILLON Cyril	Mme MIRANVILLE Murielle
Mme SEYCHA Nancy	M. SOUVANNA Eric	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	limite des décisions gracieuses
M. ROUMANES Daniel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme VION Christelle	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme ABKARI Marjorie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme CASTET Laure	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. HERNAULT Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MEDARD Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme ROQUES Martine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. BOUILLON Cyril	Agent des finances publiques	2 000 €
M. SOUVANNA Eric	Agent des finances publiques	2 000 €

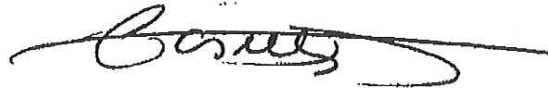
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2016

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot.

Alain CASTETS



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-035

Délégation signature SIE 16 PORTE DAUPHINE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16^{ÈME} PORTE DAUPHINE
146, AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Bernard PERILLIER, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur LIEVENS Benjamin, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA dans la limite de 15 000 €, portée à 100 000 € par demande en cas d'absence du chef de service comptable;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme BUI Thao	Mme CIOSI Isabelle	Mme SIMON Peggy
--------------	--------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

M. ALEXANDRE-ALVES Joseph	Mme DJEZAIRI Sarah	M. GUILLIER Patrick
Mme AMALOU Habiba	M. DJEZIRI Mehdi	Mme MINEAUD Anne
M. BENARAB Brahim	Mme DUARTE Andrée	Mme SOGNY Christine
M. D'ANGELO Erwan	M. FOUILLET Jean-Yves	Mme TINCRES Gaëlle
Mme DE VINCENZI Nadine	M. GUILLIER Patrick	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BLANLOT Thierry	Mme MECIONYTE Vilma	Mme POTTIER Sevim
Mme ISIDORE Elizabeth	M. PINTURIER Nicolas	Mme PRESTI Valérie
M. LEFEBVRE Yannick		

Article 3

En matière de recouvrement, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, selon les limites fixées à l'article 2,

aux agents désignés ci-après :

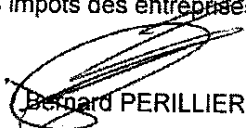
Mme BUI Thao	M. D'ANGELO Erwan	M. FOUILLET Jean-Yves
Mme SIMON Peggy		

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1 septembre 2016

Le comptable des finances publiques, responsable du service
des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine


Bernard PERILLIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-028

Délégation signature SIE 4



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE
SIE Paris 4^{ème}
10, Rue Michel Le Comte
75 Paris Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, madame Marie VANSUYT, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 4^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme BADIE Martine, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;
- M. BATAILLON Stéphane, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;

A l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA dans la limite de 100 000 € par demande ;

À
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créance ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limites des décisions gracieuses
Mme AVOCAT Thérèse	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BISSON Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme COTTIGNIERS Marie-Line	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Albert	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LASSAGNE Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MENARD Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PILLER Richard	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DRACIUS Sylvianne	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BOURGEON Vincent	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MARINEL Jessica	Agente administrative des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. GRAS Cédric	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme PUCCINO Clémence	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

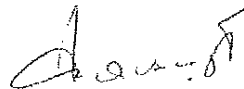
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2016

La comptable, responsable de service
des impôts des entreprises Paris 4^{ème}

Marie VANSUYT



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-031

Délégation signature SIP 15 GRENELLE



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLES DE GESTION FISCALE
SIP PARIS 15^{ème} GRENELLE
13/15 rue du Général Beuret
75015 PARIS**

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, monsieur Pierre PIQUEMAL-LAGORRE, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de PARIS 15^{ème} GRENELLE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DANJOU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} GRENELLE , à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office,
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les mises en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- dans la limite de 15 000 euros, à M. Bruno DELFAU, inspecteur des finances publiques,
- dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ALLOY Corinne	BOURGIN Aurélie	DELBEQUE Alexandre
HOAREAU Mickaël	SINTES Sylvie	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DELFAU Bruno	Inspecteur des finances publiques	15 000
JENNET Pascal	Contrôleur principal des finances publiques	500
PELLEFIGUE Monique	Contrôleuse principale des finances publiques	500
CLARE Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	200
GUISLAIN Hélène	Contrôleuse des finances publiques	200
BONNEAU Sylvette	Agente des finances publiques	200

2°) Les actes nécessaires à la gestion du recouvrement et du service détaillés dans les tableaux ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	L'ensemble des actes suivants : Les mises en recouvrement, tous actes relatifs à la gestion du recouvrement, tous actes d'administration et de gestion du service
DELFAU Bruno	Inspecteur des finances publiques	X

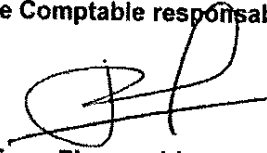
Nom et prénom des agents	grade	Bordereaux de situation fiscale et mainlevées ATD
JENNET Pascal	Contrôleur principal des finances publiques	X
PELLEFIGUE Monique	Contrôleuse principale des finances publiques	X
CLARE Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	X
GUISLAIN Hélène	Contrôleuse des finances publiques	X
BONNEAU Sylvette	Agente des finances publiques	X

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A PARIS, le 01/09/2016,

Le Comptable responsable du SIP PARIS 15^{ème} GRENELLE,



Pierre Piquemal-Lagorre

